

# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2021-2022) 5 OCTOBRE 2021

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **5 octobre 2021 à 19h**, au 50, boul. Taschereau, à La Prairie et par téléconférence (TEAMS).

**ÉTAIENT PRÉSENTS**, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale

**LES ADMINISTRATEURS du CA :**

Pamélie Bélanger – Administratrice - Professionnels non enseignant  
Nathalie Bérubé – Administratrice - Directions d'établissement  
Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement  
Patrick Boucher – Administrateur - District n° 1  
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement  
Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel  
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans  
Denis Lefebvre – Administrateur - District n° 2  
Alexandre Lessard - Administrateur - Gouvernance, éthique, RH  
Frédéric Levasseur – Administrateur - District n° 4  
Dominic Loiselle – Administrateur - Enseignants  
Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District n° 5  
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District n° 3  
Yves Pelletier – Administrateur - Finances, comptabilité, RF ou RM  
Carole St-Arnaud – Administratrice - Personnel de soutien  
Karine Whelan – Administratrice - Municipal, santé, services sociaux

**ET**

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
Pascale Gingras, directrice générale adjointe  
Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE (TEAMS)**, mesdames et messieurs :

France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières  
Hélène Dumais, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est constaté.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Demande de deux (2) ajouts à l'ordre du jour : Cybersécurité et Projet de loi N° 64, par M. Alexandre Lessard, administrateur.

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, explique la méthode pour procéder à des ajouts à l'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, explique que ces sujets sont déjà prévus dans la planification annuelle.

M. Alexandre Lessard, administrateur, maintient sa demande.

On passe au vote. Douze (12) contre, un (1) pour et deux (2) abstention.

M<sup>me</sup> Carole St-Arnaud, administratrice, propose l'adoption de l'ordre du jour, tel que déposé.

**CA-2021-10-05-082** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU  
24 AOÛT 2021**

M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal du 24 août 2021.

**CA-2021-10-05-083** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**5. PAROLE AU PUBLIC – DÉCRET 1039-2020**

M<sup>me</sup> Martine Provost, présidente de L'Association des professeurs de Lignery (APL), s'adresse aux membres du conseil d'administration (CA). Elle souligne que c'est la journée mondiale des enseignants, elle tient à les remercier.

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, et tout le conseil d'administration (CA) se joignent à M<sup>me</sup> Provost pour remercier les enseignants.

**6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, fait état de la rencontre organisée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) qui réunissait les présidences des conseils d'administration (CA) ainsi que les directions générales des centres de services scolaires. Cette rencontre a permis de présenter le guide permettant de soutenir la mise en place de la démarche d'évaluation du rendement de la Direction générale. Ce guide sera présenté au comité des ressources humaines et un suivi sera fait au conseil d'administration (CA) par la suite. M<sup>me</sup> Morin ajoute être fière d'avoir eu l'opportunité de participer à ces travaux.

**7. DÉCISIONS**

**7.1 MODIFICATION DU PLAN TRIENNAL DU CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE  
AUX ADULTES DES GRANDES-SEIGNEURIES (CFGADGS) 2022-2025**

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoyant l'adoption annuelle du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation formelle sur la modification du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2025 du Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries (CFGADGS), conformément aux articles 193 et 79 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT que cette consultation s'est déroulée du 16 août au 23 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Pelletier, administrateur,

d'adopter la modification au Plan triennal (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) concernant le Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries (CFGADGS);

d'émettre la liste des établissements du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS), pour l'année 2022-2023;

de délivrer, pour l'année 2022-2023, un acte d'établissement modifié pour le Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries (CFGADGS) le tout conformément au document déposé en annexe sous la cote 7.1c.

**CA-2021-10-05-084** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7.2 APPROBATION - AJOUT À LA LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE - LIP 272.1 (PLAN DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT 2021-2022)**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) a le pouvoir d'approuver annuellement la liste des projets à caractère physique (maintien, agrandissement et construction) (Règlement de délégation de pouvoirs n° 249);
- CONSIDÉRANT que le 15 juin 2021 le conseil d'administration (CA) a approuvé le Plan directeur d'investissement 2021-2022;
- CONSIDÉRANT l'adoption de la planification des besoins d'espace PQI 2022-2032;
- CONSIDÉRANT l'adoption de la modification du Plan triennal du Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries (CFGADGS) 2021-2022;
- CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources matérielles;
- CONSIDÉRANT que l'approbation de la liste des projets à caractère physique inscrits dans le Plan directeur d'investissement 2021-2022 permet au Service des ressources matérielles d'amorcer la planification de la réalisation de ces projets.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nathalie Bérubé, administratrice,

d'approuver l'ajout des projets recommandés à la liste des projets à caractère physique inscrits dans le Plan directeur d'investissement 2021-2022, comme déposé sous la cote 7.2b.

**CA-2021-10-05-085** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7.3 ADOPTION – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE PQI 2022-2032**

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT le portrait de l'évolution de la clientèle révisé en septembre 2021;
- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du Ministère en mars 2021;
- CONSIDÉRANT que le taux de croissance annuel de la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire est supérieur aux prévisions du Ministère;
- CONSIDÉRANT l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein universelle sur l'ensemble du territoire en fonction des cibles du Ministère;
- CONSIDÉRANT les nombreux projets de développements domiciliaires en chantier et en planification pour les dix (10) prochaines années sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS);

CA du 2021-10-05

# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2021-2022) 5 OCTOBRE 2021

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

- CONSIDÉRANT le projet de planification des besoins d'espace transmis aux villes et aux municipalités;
- CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le Ministère pour l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS);
- CONSIDÉRANT l'organisation scolaire à prévoir en lien avec les prévisions de l'effectif scolaire ajustées de 2022-2032.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Isabelle Dubuc, administratrice,

d'adopter la planification des besoins en espace déposée sous la cote 10.2b et de demander au ministère de l'Éducation d'accorder au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) le financement nécessaire afin de construire les ajouts d'espace suivants :

Secteur	Ville (s)	Ajout d'espace	Capacité totale visée	Statut de la demande R=Reconduite N=Nouvelle
Nord	Candiac	Nouvelle école primaire (École préalable au projet de l'école Saint-Marc)	3-3-18-2*	R
		Agrandissement et reconstruction École primaire Saint-Marc	4-4-24-2	R
		Nouvelle école secondaire	1 200 places-élèves	R
	La Prairie	Nouvelle école primaire	3-3-18-2	R
		Agrandissement École primaire Émilie-Gamelin	4-4-24-4	N
		Agrandissement avec gymnase Édifice Notre-Dame École primaire Notre-Dame-Saint-Joseph	4-4-8-0 et 0-0-15-0	R
		Reconstruction École secondaire Saint-François-Xavier	377 places-élèves	N
		Reconstruction partielle et mise à niveau École secondaire de la Magdeleine	-	N
	Saint-Mathieu	Agrandissement et reconstruction École primaire Jacques-Barclay	2-2-12-2	R
	Nord-ouest	Delson/Sainte-Catherine	Nouvelle école secondaire	1 200 places-élèves
Sainte-Catherine		Agrandissement École primaire Saint-Jean	3-3-18-2	R
Saint-Constant		Agrandissement École primaire Félix-Leclerc	4-4-24-2	R
Ouest	Châteauguay	Agrandissement et reconstruction École primaire Saint-Jude	3-3-18-2	N
		Agrandissement et reconstruction École primaire Saint-Jean-Baptiste	2-2-12-0	N
	Mercier	Agrandissement École primaire des Bons-Vents	2-2-12-0	N

CA du 2021-10-05

# DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2021-2022) 5 OCTOBRE 2021

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

	À déterminer	Nouvelle école secondaire	1 200 places-élèves	N
Sud-est	Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville	Nouvelle école primaire	2-2-12-2	R

\*Nombre de groupes : maternelle 4ans - maternelle 5ans - primaire – EHDAA

**CA-2021-10-05-086** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.4 ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – ACCEPTATION DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation de la Direction générale adopté par le conseil d'administration (CA) le mardi 16 mars 2021, dont la résolution porte le numéro CA-2021-03-16-042 ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) a nommé, le mardi 16 mars 2021, un comité pour réaliser le processus d'évaluation, dont les membres sont :

- Michelle Morin, présidente du CA;
- Gilles Montreuil, vice-président du CA;
- Karine Whelan, administratrice du CA;
- Alexandre Lessard, administrateur du CA.

CONSIDÉRANT que le comité a fait l'analyse du bilan déposé par la Direction générale;

CONSIDÉRANT que le comité a mis en place un processus de consultation auprès des membres du conseil d'administration (CA).

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Karine Whelan, administratrice,

d'adopter le rapport du comité d'évaluation de la Direction générale.

**CA-2021-10-05-087** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.5 AUTORISATION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT PAR MARGE DE CRÉDIT

M<sup>me</sup> France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (l'« Emprunteur ») souhaite mettre en place un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour lui permettre de financer les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, dont le montant maximal et les échéances devront correspondre aux autorisations du ministre de l'Éducation, requises en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et de la *Loi sur l'administration financière*;

CONSIDÉRANT que pour certains besoins à financer en vertu de ces projets, le financement temporaire est initié par la Société québécoise des infrastructures, sur son crédit;

CONSIDÉRANT que le financement temporaire de ces besoins financés par la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré

CA du 2021-10-05



après du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux (2) de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT que ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière*.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

1. que, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, selon les caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
  - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés et les échéances déterminés par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre.
2. que, pour certains besoins, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par la Société québécoise des infrastructures;
3. qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés, contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts effectués par la Société québécoise des infrastructures aux fins des projets de l'Emprunteur;
4. que l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
5. que, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;



6. que la directrice générale, la directrice du Service des ressources financières, ou la direction générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux (2) agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et toute confirmation de transaction ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
7. que la présente résolution entre en vigueur au moment de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation;
8. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**CA-2021-10-05-088** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. INFORMATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **8.1 PORTRAIT DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE 20-21**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, tient à féliciter toutes les équipes qui ont mis en place tous les services aux élèves.

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, félicite à son tour tous ceux qui ont participé à la réussite des élèves, incluant les parents.

## **9. REDDITION DE COMPTES**

### **9.1 RAPPORT DE CONFORMITÉ : COMITÉS ET MÉCANISMES DE PARTICIPATION, LISTES D'AFFECTATION DU PERSONNEL-CADRE**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

- Le document déposé sous la cote **9.1a** permet d'attester que les comités CCG, CRR, CEPRE, CCSEHDAA et CCT ont été institués pour l'année 2021-2022.
- Le document déposé sous la cote **9.1b** présente les affectations des gestionnaires de notre centre de services scolaire.

### **9.2 MODULAIRES - ÉCOLE SAINT-JUDE**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, fait un état de situation du contrat qui a été octroyé pour les modulaires à l'école Saint-Jude.

## **10. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **10.1 SUIVI DES PRIORITÉS ANNUELLES**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, fait un suivi des priorités annuelles.

## **11. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES**

### **11.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

M. Patrick Boucher, président du comité de gouvernance et d'éthique, informe les membres des dossiers traités par le CGE lors de la dernière rencontre.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 52, M. Patrick Boucher, administrateur, propose la levée de la séance.

**CA-2021-10-05-089** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Directrice générale  
NM/ng/dg

---

Secrétaire générale